

PROCÈS-VERBAL DE LA 24^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DU MONT-SAINT-BRUNO, RÉGIE PAR LA LOI SUR LES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS, TENUE LE 10 AVRIL 2025 À 18 H 30, EN MODE VIRTUEL

MOT DE BIENVENUE

M. Denis Lamothe, président du conseil d'administration souhaite la bienvenue aux membres à l'écoute de l'assemblée générale annuelle en mode virtuel et les remercie pour l'intérêt porté à leur Caisse Desjardins.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président du conseil d'administration déclare la 24^e assemblée générale annuelle officiellement ouverte à 18 h 30. Il présente les personnes qui l'accompagnent à l'animation et en soutien pour le bon déroulement de l'assemblée.

Des précisions sont données sur les votes qui seront faits en direct sur certains sujets et sur la période de votation en différé au cours des quatre prochains jours suivant l'assemblée.

Les membres sont invités à faire l'écoute du message vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'assemblée

Mme Sophie Morin, directrice générale, invite les membres à visionner une courte capsule vidéo donnant les informations utiles afin qu'ils se familiarisent avec la plateforme numérique pour ainsi faciliter les votes en direct et la boîte de dialogue.

Elle rappelle que seuls les membres de plein droit de la Caisse, admis depuis au moins 90 jours, pourront proposer ou appuyer une proposition et exercer leur droit de vote en direct et en différé.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Comme il y aura votation en direct, deux personnes scrutatrices doivent être nommées. Pour répondre à cette exigence, deux employées de la Caisse, familiarisées avec le processus de votation en amont de l'assemblée, sont proposées.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de nommer Mmes Elaine Pelletier et Jade Aubut-Boucher à titre de scrutatrices.

RÉSOLUTION

La proposition de nommer Mmes Elaine Pelletier et Jade Aubut-Boucher comme scrutatrices est adoptée.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

M. Lamothe invite la secrétaire du conseil d'administration, Mme Lynda Beaudin, à faire la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée.

Mme Beaudin débute la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Rapport de surveillance des règles déontologiques
 - 3.3 Rapport financier
 - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels ou ristournes (en différé)
 - 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2 Rapport du comité Mise en candidature
 - 5.2.3 Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4 Élection par votation (en différé)
 - 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Le président remercie la secrétaire et invite les gens au vote.

RÉSOLUTION

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, comme présenté.

Initiales

initiales

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2024

Le président mentionne que nous devons procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 11 avril 2024. Ayant été déposé sur le site Internet de la Caisse pour fins de consultation par les membres, aucune lecture ou résumé ne sera faite en assemblée.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2024, comme présenté.

RÉSOLUTION

Les membres sont invités à voter. La proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 11 avril 2024 est adoptée.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024**3.1 Rapport du conseil d'administration**

Avant de déposer le rapport du conseil d'administration, M. Lamothe présente et remercie les membres qui forment le conseil d'administration de la Caisse pour leur implication. Il souligne également le dévouement et l'engagement de M. Marc-André Lehoux auprès de la Caisse, ses membres et clients ainsi que des organismes de la région. M. Lehoux ayant quitté son poste d'administrateur en décembre 2024, il tient à le remercier pour son apport aux travaux du conseil d'administration en 2024 et pour toutes ses années à titre d'administrateur.

Il poursuit avec les principales réalisations du Mouvement et de la Caisse pour l'année 2024. Les sujets abordés sont les suivants :

- 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins
- Présents pour les membres
- Des solutions numériques innovantes

M. Lamothe remercie les employé.e.s pour leur dévouement et leurs efforts pour la dernière année et souligne le travail remarquable des membres du conseil d'administration.

Il conclut en remerciant les 23 495 membres pour leur fidélité et leur confiance.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président invite Mme Lynda Beaudin, secrétaire du conseil d'administration et présidente du comité Audit et déontologie à présenter le rapport sur la surveillance des règles déontologiques au 31 décembre 2024.

Au cours de la dernière année, aucune dérogation n'a été constatée :

- À la règle déontologique relative aux dépôts acceptés par la Caisse et provenant d'une personne intéressée.
- Aux règles déontologiques relatives au crédit consenti aux personnes intéressées ainsi qu'au traitement des situations d'irrégularité relatives à un tel crédit.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de biens ou de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

La secrétaire invite la directrice générale, Mme Sophie Morin, à présenter les résultats financiers.

Avant de présenter les résultats financiers pour l'année 2024, Mme Morin tient à remercier les employé.e.s, gestionnaires et administrateur.trice.s de leur grande expertise et de leur dévouement auprès des membres et clients de la Caisse.

Elle remercie également les membres pour leur confiance renouvelée, laquelle est source principale de motivation.

C'est avec fierté qu'elle invite les membres à regarder une capsule vidéo présentant les résultats financiers 2024 de leur caisse.

Avant de poursuivre, M. Lamothe tient à remercier et féliciter Mme Morin pour sa gestion rigoureuse de la Caisse.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le président du conseil d'administration invite la directrice générale à poursuivre avec la présentation des engagements de la Caisse dans son milieu.

Afin de présenter les sommes totales investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, Mme Morin invite les membres à visionner une capsule vidéo.

Elle remercie les membres et partenaires qui ont participé à la consultation à la suite du dernier appel de projets. Celle-ci a permis de mieux comprendre leurs besoins et leurs attentes et ainsi, soutenir les initiatives qui leurs sont chères.

Initiales

initiales

Elle profite du moment pour remercier Mme Cécile Brault pour tout l'accompagnement auprès des organismes de la région et pour le travail accompli afin de soutenir les travaux et les membres du comité Coopération de la Caisse. Après 37 ans au Mouvement Desjardins, dont près de 25 ans au sein de l'équipe de la Caisse, elle aura laissé sa marque au sein de notre milieu grâce à son implication, son dévouement et son énergie à vouloir faire rayonner la Caisse et les organismes du milieu et lui souhaite une retraite bien méritée.

En son nom et en celui du comité Coopération, M. Lamothe tient à remercier Mme Brault pour son implication et son dévouement à la communauté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Lamothe invite les participants à soumettre leurs questions ou commentaires à l'aide de la boîte de dialogue. Aucune question n'a été posée et il cède la parole à Mme Morin pour les propositions soumises au vote.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

L'assemblée permettant le versement des ristournes individuelles, Mme Morin invite les participants à regarder une vidéo présentant cet élément distinctif de notre coopérative.

Avant de passer à la présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels, Mme Morin précise que le scénario présenté est celui recommandé par les membres du conseil d'administration et qu'ils estiment qu'il est le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté.

Mme Morin présente en détail, la répartition des excédents annuels.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		8 212
Virements réglementaires et autres ajustements		(719)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(1 383)	
• Autres éléments du résultat	379	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	286	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1)	
Solde des excédents à répartir		7 493
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(1 675)
• Ristourne	(1 892)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	474	
• Affectation au FADM	(257)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0
Affectation à la réserve générale		(5 819)
Solde des excédents à répartir		0

FADM

Fonds d'aide au développement du milieu

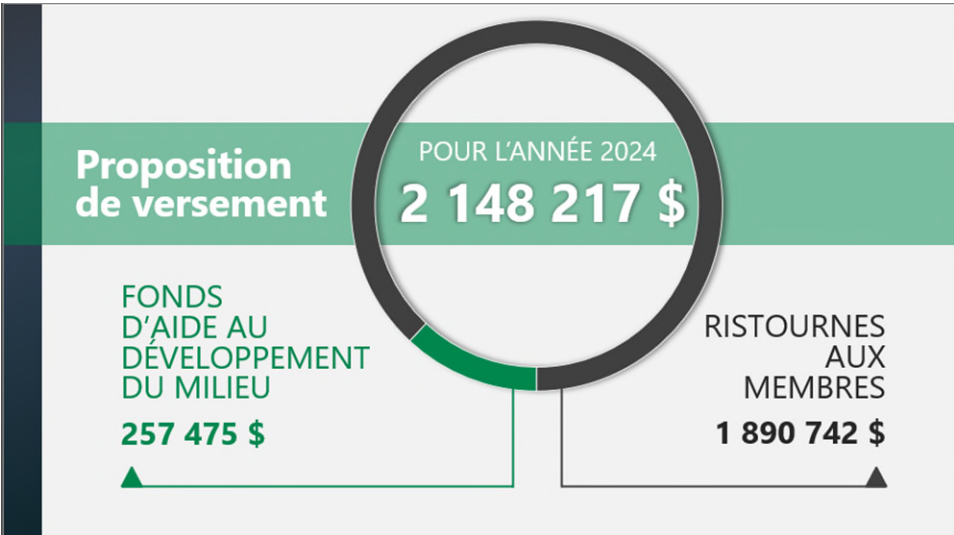
RRE

Réserve pour ristournes éventuelles

1

L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

Elle poursuit avec la proposition de versement pour l'année 2024 :



Afin de respecter le souhait de la majorité des membres qui espèrent une ristourne plus simple, plus équitable et faire vivre le concept de ristournes uniforme d'une caisse à une autre, visant une plus grande équité entre les membres, il a été décidé en conseil d'administration de recommander ce qui suit :

Initiales

initiales

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		200
Épargne et placements	0,58 \$	235
Fonds		117
Prêts et marges de crédit		560
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	259
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	153
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	304
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	64
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		1 891
¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.		

Au niveau de la ristourne volume, la recommandation propose des taux identiques de l'ordre de 0,58c par tranche de 1 000 \$ de volume d'affaires qui totalise 1 112 000 \$ et qui comprend la ristourne sur les comptes, l'épargne et placements, les fonds, ainsi que les prêts et marges de crédit.

Au niveau des assurances, 23 \$ seront versés par tranche de 1 000 \$ de prime d'assurance, ce qui totalise 259 000 \$.

Au niveau des cartes de crédit, 0,58c seront versés par tranche de 1 000 \$ d'achat net pour un montant de 153 000 \$.

Finalement, le maintien de la ristourne produits, 50 \$ remis aux membres qui détiennent un produit dans les quatre grandes familles, et pour les jeunes, trois produits dans les quatre grandes familles (comptes, prêts, assurances, placements et investissements), pour un total de 304 000 \$.

Quant à la ristourne sur les services de placement et d'investissement en gestion de patrimoine, un montant de 23 \$ sera versé par tranche de 1 000 \$ sur les honoraires et les commissions, ce qui totalise 64 000 \$.

Le total de la ristourne aux membres représente 1 891 K\$, soit une hausse de 9 % par rapport à l'année dernière.

À la suite de la présentation de Mme Morin, le président du conseil d'administration appelle au vote.

RÉSOLUTION

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter la répartition des excédents annuels, comme présenté.

M. Lamothe rappelle que cette proposition sera soumise au vote après les présentations de ce soir, et ce, pour une durée de quatre jours.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

En tant que président du conseil d'administration et tel que le prévoit notre règlement, M. Lamothe agira comme président d'élection et Mme Lynda Beaudin, secrétaire du conseil d'administration, agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de Mise en candidature

Mme Bédard, présidente du comité Mise en candidature débute sa présentation en rappelant la démarche du profil collectif enrichi, ainsi que les cibles de compétences et de représentativité auxquelles doivent répondre les membres qui composent le conseil d'administration.

Les critères de compétences et de représentativité recherchés sont communiqués lors de l'appel de candidatures et chaque candidat.e intéressé.e doit démontrer dans quelle mesure il pourrait enrichir la composition du conseil. Les critères recherchés ne sont pas obligatoires. Il s'agit d'objectifs que nous nous donnons pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateur.trice.s.

Elle rappelle les critères énumérés dans l'appel de candidatures :

- compétences en gestion des ressources humaines, éducation, développement durable et en technologies de l'information ;
- 1 à 2 femme(s) et 2 à 3 hommes pour maintenir la parité ;
- 2 à 3 membres de 18-34 ans et 1 à 2 membre(s) de 50-64 ans ;
- des personnes représentant la diversité ethnoculturelle.

Elle indique que Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025 de la façon suivante :

Initiales

initiales

- affichage dans tous nos établissements ;
- diffusion sur nos canaux virtuels, incluant notre microsite, notre page Facebook et le bulletin d'information ;
- publicité dans le journal local ;
- affichage dynamique sur les écrans en caisse.

Pour l'assemblée générale de cette année, cinq postes sont à pourvoir. À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu six candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur* et le *Code de déontologie* de Desjardins. Elle présente la liste des personnes candidates éligibles à la fonction.

Elle poursuit en présentant un tableau synthèse des personnes candidates, lequel précise en quoi chacune d'elle répond, ou non, aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Mme Bédard invite les membres à consulter le document de présentation des personnes avant d'exercer le droit de vote afin de leur permettre de faire des choix éclairés.

Voici maintenant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur.trice cette année :

- M. Nicolas Bernard
- M. Danny Desrosiers
- Mme Marlène Giasson
- Mme Renée Loignon
- M. Alexandre Martial-Thérout
- M. Félix Pelletier

5.2.4 Élection par votation

M. Lamothe rappelle aux participants que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des 4 prochains jours et cède la parole à la directrice générale.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Mme Morin rappelle que les membres seront invités à voter en différé sur les deux éléments suivants :

- La proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes
- L'élection des membres du conseil d'administration

Elle précise que :

- seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours pourront voter, même s'ils n'ont pas assisté à l'assemblée;
- la réécoute de l'assemblée sera possible via le bouton « Mon vote » dans AccèsD ou sur le site Internet de la Caisse;
- la documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

Des directives sont données sur les moyens simples de voter par AccèsD ou encore, en utilisant les bornes de votation dans les deux centres de services pour les membres n'ayant pas AccèsD. Dès ce soir 10 avril, la période de votation sera ouverte pour quatre jours, soit jusqu'à 23 h 59, le lundi 14 avril.

Au terme de la période de votation, le résultat des votes sera publié dans les 48 heures suivantes, ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir.

La levée officielle de l'assemblée sera effective à l'annonce des résultats de la votation en différé et publiés sur le site de la Caisse.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Avant de mettre fin à la rencontre, M. Lamothe informe les participants qu'une question a été soumise par un membre et cède la parole à Mme Morin.

À la question *Est-ce que les propositions de répartition des excédents sont des taux suggérés par la maison mère de Desjardins ou est-ce que la latitude des caisses est totale sur ces points*, Mme Morin répond que les taux fixés sont d'abord proposés par la Fédération et ensuite, soumis au conseil d'administration de chacune des caisses et qu'il s'agit de la proposition qui est faite ce soir à l'Assemblée.

M. Lamothe remercie les membres de leur participation et souhaite la meilleure des chances aux personnes candidates. Il remercie les gens qui l'ont accompagné pendant l'assemblée, ainsi que tous les membres du conseil d'administration.

Il remercie également Mmes Myriam Lagueux et Rose Côté, toutes deux sortantes de charge pour leur dévouement, leur rigueur et leur engagement envers la Caisse et ses membres et clients.

Il termine en remerciant tout particulièrement les gestionnaires et les employé.e.s de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres et clients.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE DANS LES QUATRE JOURS SUIVANT L'ASSEMBLÉE DU 3 AVRIL 2023

Les résultats de la votation en différé :

1. Partage des excédents annuels : 95,63 % POUR
2. Élection des membres du conseil d'administration – candidats élus : Nicolas Bernard, Danny Desrosiers, Marlène Giasson, Renée Loignon et Alexandre Martial-Théroux.

Ces résultats ont été publiés sur le site de la Caisse le 16 avril 2025 à 12 h 04, ce qui correspond à la levée officielle de la séance du 10 avril 2025.

Denis Lamothe, président

Lynda Beaudin, secrétaire

Initiales

initiales